

SOUS EMBARGO – Diffusion le 27 mai à 8h30  
Code de diffusion CNW 43 + hebdomas

## La ministre McCann annonce la création d'un centre de chirurgie bariatrique dans la région de la Côte-Nord

**Baie-Comeau, le 27 mai 2019** – La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, annonce aujourd'hui que l'Hôpital Le Royer, une installation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, se voit octroyer la désignation de centre de chirurgie bariatrique.

Cette désignation fait suite aux démarches amorcées en 2014 par trois chirurgiens généraux de l'installation, en vue de mettre sur pied un programme de chirurgie bariatrique dans la région, avec le soutien de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ). Les interventions pratiquées seront principalement la gastrectomie verticale, aussi appelée « sleeve », et ce, par approche laparoscopique.

Cette initiative vise à améliorer l'accès à de tels services sur la Côte-Nord, une des régions où la prévalence de l'obésité est la plus importante, avec un taux de 26 % de la population. Le centre désigné permettra de réaliser une centaine de chirurgies annuellement et d'éviter aux patients des déplacements vers d'autres centres hospitaliers, notamment à Québec, à Rimouski et à Saguenay.

### Citation :

« Cette annonce témoigne de notre volonté de mieux desservir le territoire québécois en matière de soins bariatriques. La prévalence actuelle de l'obésité est préoccupante et nous avons à cœur de faire face à cet enjeu par des mesures concrètes, notamment en nous attaquant au défi de l'accessibilité de ces services. L'efficacité des traitements qui seront offerts dans ce centre désigné n'est plus à démontrer, et c'est pourquoi notre gouvernement n'a pas hésité à appuyer une telle initiative, dont les effets positifs sur la santé des Nord-Côtois seront nombreux et durables. »

*Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux*

### Faits saillants :

Pour être admissible à une désignation de centre de chirurgie bariatrique, une installation doit, entre autres,

- pouvoir pratiquer plus de 100 interventions par année;
- disposer d'une équipe multidisciplinaire incluant une infirmière pivot;
- prévoir la participation de plus de deux chirurgiens;
- pouvoir compter sur l'engagement financier de l'établissement pour prendre en charge le programme;
- assurer le suivi postopératoire à long terme, en collaboration avec les médecins de famille;

- établir une entente avec un centre expert pour y orienter les cas plus complexes, en l'occurrence l'IUCPQ, dans ce cas.

Au cours des mois à venir, des formations seront offertes aux divers professionnels du centre désigné, notamment par les chirurgiens instigateurs du projet. Le démarrage du service pourrait avoir lieu à la fin de l'année 2019 ou au début de 2020.

- 30 -

**Renseignements :** Alexandre Lahaie  
Attaché de presse  
de la ministre de la Santé et des Services sociaux  
450 210-1789